Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 30/07/2021

ETABLISSEMENTS PAUL CASTIES rappelle Salade de museau et tête de porc



- Noms des modèles ou références concernés : **Fabriqué le : 19/07/2021**
- Marque : **Charcuterie du Nébouzan**
- **Lot Fabriqué le : 19/07/2021**
- Conditionnements : **Produit commercialisé en vrac.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/07/2021 au 22/07/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : HAUTE-GARONNE (31), HAUTES-PYRENEES (65)**
- Distributeurs : **Vente dans la Charcuterie Casties Rue Verdun de Miramont de Comminges et sur les marchés de Luchon, Lannemezan et Arreau.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de Listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 15 août 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0561882184**
- Informations complémentaires publiques : **Contacter le numéro indiqué pour définir les modalités de compensation.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre